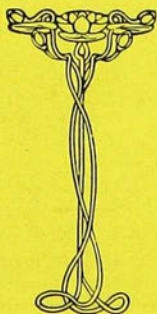


Pour le Repos dominical

PLANS
DE CONFÉRENCES



L'ŒUVRE DES TRACTS
MONTRÉAL



Semaines sociales du Canada

VIII^e SESSION — ST-HYACINTHE 1928

Le Problème économique

CONSIDÉRÉ SURTOUT AU POINT DE VUE AGRICOLE

Compte rendu des Cours et Conférences

TABLE DES MATIÈRES

ALLOCATION.	S. G. Mgr Decelles
DÉCLARATION D'OUVERTURE.	R. P. Archambault, S. J.
L'ÉCONOMIQUE ET LA MORALE.	Abbé Edmour Hébert
L'INDUSTRIE.	M. Olivar Asselin
NOS FERMES.	M. Louis-Philippe Roy
L'EXODE DES CAMPAGNES.	Abbé Georges Bilodeau
L'ÉDUCATION RURALE AU FOYER.	Mgr J.-C. Allard
L'ÉDUCATION RURALE A L'ÉCOLE.	M. Jean-Charles Magnan
L'ENSEIGNEMENT AGRICOLE PROFESSIONNEL.	M. Henri Bois
L'HYGIÈNE A LA CAMPAGNE.	M. le docteur Baudouin
CERCLES DE FERMÈRES DANS LA PROVINCE DE QUÉBEC.	M. Alphonse Désilets
ORGANISATION PROFESSIONNELLE DES AGRICULTEURS.	M. le chanoine Allaire
L'ÉTAT ET LA TERRE.	M. Charles Gagné
LE CRÉDIT RURAL.	M. Oscar Gatineau
LA COLONISATION.	Abbé Jean Bergeron
VALEUR PRATIQUE DE LA DOCTRINE SOCIALE CATHOLIQUE.	M. Édouard Montpetit
L'ÉGLISE ET LA TERRE.	Abbé A. Desmarais
LA PAROISSE, GARDIENNE DE LA VIE MORALE.	R. P. Lamarche, O. P.
ASSEMBLÉE POPULAIRE. — Discours par MM. Pierre Beaulé, abbé Hétu, Arthur Laramée.	
L'ÉLITE RURALE.	S. G. Mgr Langlois

Prix: \$1.50; franco, \$1.65

EN VENTE:

Au Secrétariat des Semaines sociales, 60, rue St-Jacques ouest, Montréal
et à la Villa Manrèse, 100, Chemin Ste-Foy, Québec

Nihil obstat:

Jacques DUGAS, *censeur*

Montréal, le 16 avril 1929

Imprimatur:

Em.-Alph. DESCHAMPS, V.G., Év. de Thennesis

Auxiliaire de Montréal

Montréal, le 17 avril 1929

HN
31
939
v. 118
1929

Pour le Repos dominical¹

—
Première conférence

ASPECT RELIGIEUX ET SOCIAL

—
INTRODUCTION

Question du repos dominical est à l'ordre du jour... jusqu'à intégrale solution. Nous voulons respect de l'âme et de la loi divine.

Violation du repos dominical est crime perpétré contre Dieu et société.

La question du repos dominical revêt donc aspect important: aspect religieux, aspect social.

I

ASPECT RELIGIEUX

A. — Son rôle providentiel au point de vue religieux.

1. De droit, repos dominical trouve place dans plan divin; Dieu l'y a placé.

a) Ame humaine l'a pressenti:

Cf. *Repos dominical*,² p. 15.

1. Nous avons cru être utile aux conférenciers qui prennent part à la campagne du mois du dimanche, en publiant ces plans de conférences. Ils serviront aussi aux membres des cercles qui veulent étudier cette question.

2. La plupart des références renvoient au volume publié par la Ligue du dimanche, *Le Repos dominical*, où les principaux aspects de la question — religieux, moral, social, patronal, ouvrier — ont été traités par des écrivains compétents. Ce volume est en vente au Secrétariat des Œuvres, 105, rue Ste-Anne, Québec. 25 sous.

b) Dieu nous l'a dit:

a) Ancien Testament.

Exode: 20, vv. 8 à 12.

Repos dominical, p. 15. « Chez les Juifs. »

β) Nouveau Testament.

Jésus nous dit: « Je ne suis pas venu abolir loi ou prophètes » (MAT., v, v. 17).

Il a institué messe.

Il a dit à ses Apôtres: « Faites ceci, en mémoire de moi » (LUC, XXII, v. 15 sq.).

c) Église, au nom du Christ, le prescrit.

a) « Dimanches messe entendras et... »

β) Canon 1247: *Dies festi sub praecepto in universa Ecclesia sunt tantum: Omnes et singuli dies dominici, festa Nativitatis, Circumcisionis, etc.*

Canon 1248: *Festis de praecepto diebus missa audienda est; et abstinendum ab operibus servilibus...*

Cf. *Repos dominical*, pp. 16, 17, 18.

2. De fait, repos dominical doit demeurer dans plan divin: l'homme est tenu de l'y maintenir... *car*:

a) Homme doit obéissance à Dieu.

b) Repos dominical est nécessaire pour rendre culte dû à Dieu et de manière qu'il désire.

a) Le plus grand commandement: aimer Dieu par dessus tout... (MAT., XXIII, v. 37).

β) Homme tenu à rendre culte non seulement comme individu, encore comme membre de collectivité familiale ou sociale.

Or sans repos dominical — impossible.

γ) Homme et collectivité humaine, tenus à culte, non seulement intérieur, mais extérieur et public aussi.

Or sans repos dominical — impossible.

c) Repos dominical requis pour maintenir dans direction de fin de l'homme. En:

a) Faisant participer au sacrifice institué par Dieu.

β) Rendant possible éducation religieuse adaptée aux nécessités présentes.

γ) Permettant rappel périodique et fréquent des devoirs envers Dieu, prochain, soi-même.

δ) Mettant en garde contre dangers qui menacent âme et salut.

B. — Sa violation: méfaits au point de vue religieux.

1. *Pour individu:*

a) Servage physique engendre servage moral. On se familiarise avec le mal... et très vite quand cela paie.

b) A cette première déchéance, une autre.

a) Ignorance progressive de religion.

β) Oubli de ses devoirs.

γ) Foi s'atrophie.

δ) Préjugés s'enracinent.

ε) Perte de foi précédée par indifférence religieuse.

2. *Pour famille:*

a) Exemple entraîne.

Exemple néfaste du père violateur du repos dominical, sur enfants...

b) Conversations familiales se ressentent de cette habitude de violer repos dominical.

c) Pratique et paroles du chef de famille viennent en contradiction d'enseignement de l'Église et de l'école.

d) Foyer chrétien... devient tiède, indifférent... en attendant d'être hostile, si difficultés ou intérêts.

3. *Pour paroisse :*

a) Vie religieuse paroissiale impossible si hors chefs de famille.

b) Œuvres paroissiales religieuses de même.

c) Organisation religieuse paroissiale désorganisée ou inefficace si chefs de famille échappent.

4. *Pour pays :*

a) Vie religieuse de l'individu, famille, paroisse... détruite ou compromise... ainsi du pays.

b) Cette regression progressive de vie religieuse a contre-coup sur représentants de ces collectivités... sur programmes éducationnels... et lois civiles...

Donc méfaits navrants au point de vue religieux de violation du repos dominical: donc elle doit cesser chez nous.

II

ASPECT SOCIAL

A. — Son rôle providentiel au point de vue social.

1. *Pour individu :*

a) Dans son corps.

Niveau de santé publique et capacité physique intéressent société. — Or, forces de l'homme limitées: trop de tension ou durée trop longue de l'effort...

épuisent. — Il a besoin de détente. Repos dominical la lui permet. — C'est mesure d'hygiène préventive.

☞ Séjour prolongé en des milieux souvent délétères, rend ouvrier candidat à toutes les maladies. — Or repos dominical permet réaction nécessaire et possible, si juste à temps.

Détente nécessaire aussi pour garder entrain, élan... qui favorisent santé et production...

b) Dans son âme:

La santé de l'âme est un facteur important de bien-être et paix sociale.

Or repos dominical l'assure:

α) En permettant détente morale, dépouillement de livrées du travail; cessation d'assujettissement à contremaître, patron, etc.

β) En prévenant surmenage physique qui influe sur âme... laissant au cœur, aigreur, découragement, dégoût...

γ) En donnant contre-partie des inégalités sociales, par spectacle d'égalité de tous aux pieds de Dieu, en regard de loi divine et humaine.

δ) En soulignant supériorité de l'âme sur matière; affranchissant âme de la terre.

ε) En rappelant à l'homme qu'il a été créé roi de création et non esclave.

2. *Pour famille :*

a) Rend père à famille — assure exercice d'autorité; en rendant exercice possible — permet bonne administration de maison.

b) Rend possible éducation suivie des enfants — rend possible vie de famille et le désir de parfaire œuvre d'époux et de père.

c) Famille est cellule de la société: repos dominical lui assure santé physique... surtout morale.

Cf. *Repos dominical*, p. 53.

3. *Pour société :*

a) Qui profite des avantages moraux et physiques que repos dominical procure à individu, famille;

b) Qui, grâce à lui, en tant que société, se relève vers son Dieu et s'affranchit de l'empire de matière;

c) Qui, grâce à lui, garde sa place de reine de la terre et non d'esclave des biens terrestres.

Cf. *Repos dominical*, p. 77, *sub fine*.

B. — Sa violation: méfaits au point de vue social.

Le présent prépare l'avenir...

« Le mal est déjà tel, écrivaient évêques, qu'en certains endroits, il est devenu une sérieuse menace pour la foi et pour les bonnes œuvres et une véritable plaie sociale. »

Cf. *Repos dominical*, p. 13.

Or cette plaie est grave, car attaque société à sa base *i. e.* individu, famille, paroisse, préparant ainsi de tristes lendemains si on n'y applique remèdes énergiques.

1. *Ses ravages actuels :*

a) Elle gêne individu.

a) En donnant leçon pratique de désordre:
Violation de la loi de Dieu.

Attachement désordonné aux biens de la terre.

Protection du « fort » contre le faible.

Tolérances des abus des puissants, des magnats.

β) En déformant conscience:

Fait coopérer au mal.

Laisse donner l'exemple de violation de loi civile et divine.

Laisse mépriser dictées de conscience, direction de l'Église, prescriptions de loi.

Or individu est partie de société, d'où société lésée par violation du repos dominical prépare matérialisme païen... et ses fruits amers.

b) Elle désorganise famille.

Cf. *Repos dominical*, pp. 52, 53.

2. Ses ravages futurs :

a) Achemine race vers ruine physique après avoir brisé son âme.

Père épuisé: descendants affaiblis.

Famille anémiée: enfants sans vigueur. — On n'abuse pas impunément de vitalité d'une nation.

Blé mangé en herbe.

b) Prépare réaction violente contre société marâtre qui opprime ou laisse opprimer.

a) Cf. *Repos dominical*, p. 51.

« Supprimez les dimanches... »

β) Cf. *Repos dominical*, pp. 75, 76.

γ) On asservit biens de communauté à puissance de quelques magnats... on viole liberté individuelle...

Cf. *Repos dominical*, p. 56.

L'homme abruti par travail excessif; privé du pain de saine doctrine est la proie toute marquée pour évolutions et radicales révolutions.

CONCLUSION

Repos dominical est devoir religieux et social: il doit être accompli.

Produire plus afin de gagner davantage est principe de l'industrie, mais dangereux si pas maintenu dans limites de l'ordre.

Une prospérité économique qui sape à sa base l'ordre religieux et social coûte trop cher.

Cf. *Repos dominical*:

P. 7 à 9... « Et ils concluaient... »

P. 21... « Il ne s'agit nullement. »

P. 22... « Quant aux œuvres physiques. »

Deuxième conférence

COMMENT GARDER
A NOTRE DIMANCHE SON CARAC-
TÈRE CATHOLIQUE

INTRODUCTION

Mgr Lapointe écrivait en 1924: « ...Il y a près de vingt ans que la province de Québec subit cet affront (violation du repos dominical). Vingt ans que la loi divine et l'une de nos plus importantes lois civiles sont obstinément violées dans un seul but de lucre, par un groupe d'hommes dont le scandale qu'ils donnent à notre population est d'autant plus grand qu'ils sont plus élevés et plus puissants. »

Cf. *Messenger Canadien*, avril 1924.

Si l'on rapproche cette déclaration de celle de nos évêques, en 1923, on aura quelque'idée de la gravité de la situation:

« Le mal est déjà tel... qu'en certains endroits, il est devenu une sérieuse menace pour la foi et pour les bonnes œuvres et une véritable plaie sociale. »

Cf. *Repos dominical*, p. 13.

Le cri d'alarme lancé en 1923 et 1924... a-t-il été entendu?... a-t-il éveillé et coordonné les bonnes volontés?... et le mal dénoncé a-t-il été enrayé?

Une brève réponse à ces questions permettra de préciser la situation actuelle, au sujet du repos dominical... et indiquera les remèdes qui s'imposent pour garder à notre dimanche son caractère catholique.

LA SITUATION

A. — Le mal dénoncé a-t-il été enrayé ?

1. Réponse

Disons-le tout de suite: Non!... La violation du dimanche se perpétue et s'accroît! Sa marche progressive atteint déjà bien des domaines.

a) *Au début.*

Infractions isolées — petites brèches — coups de sonde... c'était la période d'expérimentation: on voulait voir jusqu'où on pourrait aller... on expérimentait la solidité de la digue de la loi et de la conscience!

b) *Aujourd'hui.*

Travail du dimanche est devenu un fait navrant... une habitude qui s'implante, une tendance qui se généralise.

De la grande industrie, il gagne la petite; on le trouve non seulement à la ville, mais même à la campagne. Son champ d'action ne se restreint pas seulement aux grandes entreprises, mais couvre encore le domaine des amusements, du commerce et des entreprises particulières.

2. La preuve ?

1923 et 1924: Nous connaissons l'état des choses à ce moment-là, par les citations données plus haut.

Or

a) En 1926, *i. e.* deux ans après le cri d'alarme — l'enquête organisée par la Ligue du dimanche

donnait comme résultat: « Certaines améliorations, mais non réforme complète... »

Cf. *Repos dominical*, p. 8.

b) En 1927, une nouvelle enquête faite en janvier dans la région des Trois-Rivières indique que la situation reste la même, voire qu'elle tend à empirer...

Cf. *Repos dominical*, p. 11.

c. En 1928, on pouvait lire dans *le Devoir* du 9 novembre, article intitulé: *Qu'on en finisse!* « Voici une question — l'éternelle question du dimanche — dont nous serions enchantés de ne plus parler. Mais il faut bien y revenir, puisque le mal subsiste. Nous en avons tout récemment donné de nouvelles preuves. En voici une de plus. Nous l'extrayons du *Nouvelliste* des Trois-Rivières, numéro de lundi, 5 novembre.

(Déclaration de M. le chanoine Boulay.)

« Comment observons-nous cette dernière loi? (Les dimanches tu garderas) ne la viole-t-on pas souvent ?

« Le 23 septembre, la *North Shore* faisait travailler vingt à vingt-cinq hommes sur la rue St-Maurice.

« Le 14 octobre, l'*International* chargeait un bateau de papier. Le 14 octobre, on préparait au Cap la Corneille une glissoire pour s'amuser l'hiver prochain avec les skis...

« Les 14 et 21 octobre, la Cie Bell faisait travailler des hommes à son nouveau Central, rue Laviolette.

« Le 21 octobre, on déchargeait un bateau de bois de construction.

« Le 28 octobre, l'*International* chargeait un bateau de papier et un homme y perdait la vie.

« Le 28 octobre également, fête du Christ-Roi, les Canadiens divisés en deux équipes, plantaient des arbres sur la route nationale de la rive sud.

« Le jour de la Toussaint, on travaillait sur la rue Ste-Cécile... etc. »

Puis le 15 novembre, dans *le Devoir*, encore: « Dimanche dernier après-midi, tous ceux qui ont pris le traversier de Longueuil ont pu constater que cinq ou six hommes travaillaient à alimenter un sasseur à charbon mécanique...

« A la même heure, rue Notre-Dame, on pouvait voir passer plusieurs camions chargés de madriers.

« Partout on le voit, l'exemple entraîne. »

Et le 4 décembre: « Il ne se passe pas de semaine et à certains moments, presque pas de jour, sans que nous recevions quelque lettre dénonçant une violation de la loi du dimanche. »

Extrait de l'une de ces lettres: « Nous nous sommes expressément transportés à la carrière du *Canada Cement*, le dimanche 25 novembre 1928, entre dix et onze heures de l'avant-midi, et là et alors, de nos yeux vu, nous avons constaté:

« Que quatre pelles à vapeur fonctionnaient à pleine capacité pour extraire de la pierre et en charger des wagonnets.

« Qu'un tracteur circulait sur la dite carrière et traînait une charge.

« Que les moulins du *Canada Cement* fonctionnaient comme en temps de semaine... »

Et le 6 décembre 1928: « On nous écrit qu'à Delson, Laprairie, tous les dimanches de novembre, on a fait travailler à des travaux de constructions une centaine d'hommes...

« Autre fait qui, en même temps que l'étendue du mal, souligne l'importance d'une police qui surveillerait, d'un bout à l'autre de la province, l'application de la loi du dimanche. »

d) En 1929, le 21 janvier, l'*Action catholique* qui a souvent dénoncé ce qu'elle a justement appelé « le scandale de Donnacona » où un grand nombre d'employés de *Donnacona Paper Co.*, sont obligés de travailler aux réparations presque toute la journée du dimanche, chaque semaine, revient à la charge en ces termes: « On aurait pu croire après le dernier appel de la Ligue du dimanche et les remarques faites la veille du jour de l'an par le chef spirituel de notre diocèse, que le scandale dont souffre la petite ville de Donnacona et qui fut tant de fois dénoncé, avait enfin cessé. Hélas! il n'en est rien. Depuis le commencement de décembre, tous les dimanches, les moulins de la *Donnacona Paper Co.* marchent à pleine capacité, dès 8 h. du soir. »

e) Le même mois les *Cheminots catholiques* de Charny publient le résultat d'une enquête qui prouve que sur le *Canadien National*, dans la province de Québec, la loi du dimanche est violée sans nécessité.

f) Enfin une enquête menée récemment dans la région de Sherbrooke a révélé les faits suivants:

A Windsor Mills. — Depuis septembre, on travaille, le dimanche, de minuit à sept heures du matin, à la fabrication du papier. Le travail des réparations et nettoyages commence ensuite vers les neuf heures et se termine entre cinq et six heures de l'après-midi, donnant ainsi à peine le temps aux ouvriers d'assister à la basse messe le dimanche. Les

ordres pour ce travail sont affichés dans la manufacture sous forme d'avis écrit et se lisent comme suit: *Men will have to work from mid-night Saturday to seven Sunday* (Signé) *Pinch*. Tous les hommes, à tour de rôle, se trouvent à travailler un dimanche sur chaque trois dimanches.

Très souvent les lundi et mardi on ferme le moulin à cause de la surproduction qui existe dans le marché du papier.

A East Angus. — On travaille, le dimanche, les mêmes heures qu'à Windsor Mills et les conditions sont absolument identiques.

A Bromptonville. — L'usine ferme à minuit, le samedi soir. Elle ouvre le dimanche soir, à six heures et le travail de production commence aussitôt.

Le mal n'a donc pas été enravé.

De la grande industrie il tend à passer dans la petite.

Cf. *Repos dominical*, pp. 12, 13.

Il affecte non seulement la ville, mais encore la campagne.

Cf. *Repos dominical*, p. 13.

On le rencontre dans divers domaines:

amusements

commerce *Repos dominical*, pp. 13, 21.

travail » » pp. 43, 37.

Il est toléré dans la province de Québec alors que dans toutes les autres provinces du Canada on le proscrit sans merci.

B. — Le cri d'alarme a-t-il éveillé et coordonné les bonnes volontés ?

Oui, un peu, mais pas assez.

1. Il a suscité « Ligue du dimanche ».

Cf. *Repos dominical*, p. 8.

2. Il a déclenché campagne d'idées par journalisme catholique.

3. Il prépare réaction énergique actuelle.

Mais

4. Il n'a pas atteint une grande partie de la classe dirigeante qui reste muette, — la masse du peuple, qui ne s'intéresse pas, — les autorités municipales et provinciales qui se contentent de quelques interventions peu efficaces.

Il y a du travail de fait; il en reste davantage à faire. Les bonnes volontés ne manquent pas, mais elles sont éparses. Il reste à les coordonner et les lancer, puis à leur garder l'élan... — il reste surtout à obtenir que le gouvernement prenne lui-même en main l'exécution de la loi.

II

LES REMÈDES

Constater le mal est bien: réagir est mieux. Mais comment ?

1. *En vivant mieux sa religion*: observance intégrale du repos dominical. — Non pas d'une façon pharisaïque, puritaine,

Cf. *Repos dominical*, p. 21.

mais chrétienne, mais catholique, suivant les directions des évêques.

Cf. *Repos dominical*, pp. 36-37.

2. *En veillant à ce que la loi soit appliquée.*

C'est ce que demande l'épiscopat dans sa dernière lettre pastorale. Il en fait même un devoir à chaque catholique.

a) Action individuelle. Intervention personnelle, quand possible et efficace.

b) Action collective — sociétés, groupes paroissiaux, Ligue du dimanche, en faire partie, seconder initiatives, etc

c) Action des autorités municipales, provinciales. — C'est sur cette dernière action qu'il faut surtout compter. Elle seule est assez puissante pour faire disparaître le fléau. S'unir et agir pour l'obtenir. Interventions, auprès des députés et du procureur général, de corps autorisés: conseils municipaux, sociétés diverses.

Cf. *Repos dominical*

AUTRES RÉFÉRENCES

Lettre collective des évêques.— ŒUVRE DES TRACTS, No 87.

ARCHAMBAULT, (R. P., S. J.). — Le dimanche dans le Québec. *Action canadienne-française*, janvier 1929.

ARCHAMBAULT, (R. P., S. J.). — Le mois du dimanche. ŒUVRE DES TRACTS, No 117.

HARBOUR (Chanoine). — Dimanche vs Cinéma. ŒUVRE DES TRACTS, No 97.

LAPOINTE (Mgr). — Le travail du dimanche dans notre industrie. *E. S. P.*, no 102.

Et la plupart des revues canadiennes-françaises, livraison d'avril 1929.

L'ŒUVRE DES TRACTS

Directeur: R. P. ARCHAMBAULT, S. J.

Publie chaque mois une brochure sur des sujets variés et instructifs

- | | |
|---|--|
| * 1. <i>L'Instruction obligatoire</i> | Sir Lomer GOUIN
MM. TELLIER et LANGLOIS |
| 2. <i>L'École obligatoire</i> | Mgr PAQUET |
| 3. <i>Le Premier Patron du Canada</i> | R. P. LECOMPTE, S.J. |
| 4. <i>Le bon Journal</i> | R. P. MARION, O.P. |
| * 5. <i>La Fête du Sacré Cœur</i> | R. P. ARCHAMBAULT, S.J. |
| * 6. <i>Les Retraites fermées au Canada</i> | R. P. LECOMPTE, S.J. |
| * 7. <i>Le docteur Painchaud</i> | C.-J. MAGNAN |
| * 8. <i>L'Eglise et l'Organisation ouvrière</i> | R. P. ARCHAMBAULT, S.J. |
| * 9. <i>Police! Police! A l'école, les enfants!</i> | B. P. |
| 10. <i>Le mouvement ouvrier au Canada</i> | Omer HÉROUX |
| 11. <i>L'École canadienne-française</i> | R. P. Adélar DUGRÉ, S.J. |
| 12. <i>Les Familles au Sacré Cœur</i> | R. P. ARCHAMBAULT, S.J. |
| * 13. <i>Le Cinéma corrompu</i> | Euclide LEFEBVRE |
| 14. <i>La première Semaine sociale au Canada</i> | R. P. ARCHAMBAULT, S.J. |
| 15. <i>Sainte Jeanne d'Arc</i> | R. P. CHOSSEGROS, S.J. |
| * 16. <i>Appel aux ouvriers</i> | Georges HOGUE |
| 17. <i>Notre-Dame de Liesse</i> | R. P. LECOMPTE, S.J. |
| 18. <i>Les conditions religieuses de la société canadienne</i> | Le cardinal BÉGIN
Une RELIGIEUSE |
| 19. <i>Sainte Marguerite-Marie</i> | R. P. LECOMPTE, S.J. |
| 20. <i>La Y. M. C. A.</i> | BENOIT XV |
| 21. <i>La Propagation de la Foi</i> | R. P. Adélar DUGRÉ, S.J. |
| 22. <i>L'Aide aux ouvriers catholiques</i> | R. P. JOYAL, O.M.I. |
| 23. <i>La vénérable Marguerite Bourgeoys</i> | Général DE CASTELNAU |
| 24. <i>La Formation des Elites</i> | P. MARIE-RAYMOND, O.F.M. |
| 25. <i>L'Ordre séraphique</i> | XXX |
| 26. <i>La Société de Saint-Vincent de Paul</i> | Une RELIGIEUSE |
| 27. <i>Jeanne Mance</i> | R. P. Antoine DRAGON, S.J. |
| 28. <i>Saint Jean Berchmans</i> | Abbé Emile DUBOIS |
| 29. <i>La vénérable Mère d'Youville</i> | XXX |
| 30. <i>Le Maréchal Foch</i> | R. P. BARBARA, S.J. |
| 31. <i>L'Instruction obligatoire</i> | R. P. Adélar DUGRÉ, S.J. |
| 32. <i>La Compagnie de Jésus</i> | R. P. D'ORSONNENS, S.J. |
| 33. <i>Le Choix d'un état de vie (jeunes gens)</i> | R. P. D'ORSONNENS, S.J. |
| 33a. <i>Le Choix d'un état de vie (jeunes filles)</i> | R. P. ARCHAMBAULT, S.J. |
| 34. <i>Les Congrès eucharistiques internationaux</i> | Une RELIGIEUSE |
| 35. <i>Mère Marie-Rose</i> | Une RELIGIEUSE |
| 36. <i>Mère Marie-du-Sacré-Cœur</i> | C. DE BEUGNY |
| 37. <i>Le Journal d'un Retraitant</i> | R. P. Alexandre DUGRÉ, S.J. |
| 38. <i>Contre le blasphème, tous!</i> | Abbé C. RONDEAU, P. M.-É. |
| 39. <i>Vers les terres d'infidélité</i> | R. P. DELAPORTE, S.J. |
| 40. <i>Société de Marie-Réparatrice</i> | R. P. Adélar DUGRÉ, S.J. |
| 41. <i>Les Oblats dans l'Extrême-Nord</i> | Abbé P.-E. GAUTHIER |
| 42. <i>Saint Gérard Majella</i> | |
| 43. <i>Autour du Séminaire canadien des Missions-Etrangères</i> | Abbé C. RONDEAU, P. M.-É. |
| 44. <i>Le bienheureux Grignon de Montfort</i> | F. ANANIE, F.S.G. |
| 45. <i>Monseigneur François de Laval</i> | R. P. LECOMPTE, S.J. |
| 46. <i>Les Exercices spirituels de saint Ignace</i> | S. S. PIE XI |
| 47. <i>La Villa La Broquerie</i> | R. P. ARCHAMBAULT, S.J. |
| 48. <i>Saint Jean-Baptiste</i> | R. P. Alexandre DUGRÉ, S.J. |
| 49. <i>Les Frères de la Charité au Canada</i> | Frère X... |
| * 50. <i>L'une des œuvres des Sœurs Missionnaires de l'Immaculée-Conception</i> | Un AMI DE L'ŒUVRE |
| 51. <i>Monseigneur Alexandre Taché</i> | R. P. LATOUR, O.M.I. |
| 52. <i>L'Œuvre du Bon-Pasteur</i> | Un AMI DE L'ŒUVRE |
| 53. <i>La Croisade des temps modernes</i> | Abbé C. RONDEAU, P. M.-É. |
| 54. <i>Mère Marie-Anne</i> | Une RELIGIEUSE |
| 55. <i>Les livres... tonique ou poison</i> | Abbé C.-A. LAMARCHE, D.Th. |
| 56. <i>Contre le travail du dimanche</i> | R. P. ARCHAMBAULT, S.J. |
| 57. <i>L'Œuvre de la Villa Saint-Martin</i> | R. P. Gustave JEAN, S.J. |
| 58. <i>Monseigneur Lafèche</i> | R. P. Adélar DUGRÉ, S.J. |
| 59. <i>Le bienheureux Bellarmin</i> | R. P. ARCHAMBAULT, S.J. |

L'ŒUVRE DES TRACTS

60. <i>La vénérable Bernadette Soubirous</i>	Abbé P.-E. GAUTHIER
*61. <i>Mère Gamelin</i>	Mère RELIGIEUSE
62. <i>Le Recrutement des Retraitants</i>	XXX
63. <i>Madame de la Peltrie</i>	R. P. LE JEUNE, O.M.I.
64. <i>L'Œuvre du curé Labelle</i>	Abbé Henri LECOMTE
65. <i>Saint François Xavier</i>	Abbé C. RONDEAU, P. M.-É.
*66. <i>Les Sœurs de Miséricorde de Montréal</i>	Abbé Elie-J. AUCLAIR, D.Th.
67. <i>Le Catholicisme en Chine</i>	Mgr BEAUPIN
68. <i>Le Jubilé de 1925</i>	XXX
*69. <i>Mère Marie de la Ferre</i>	Mère RELIGIEUSE
70. <i>Mère Marie des Sept-Douleurs</i>	Une RELIGIEUSE
71. <i>Saint Pierre Canisius</i>	R. P. LECOMTE, S.J.
72. <i>Sainte Madeleine-Sophie Barat</i>	R. S. C. J.
73. <i>Nos Martyrs canadiens</i>	R. P. ARCHAMBAULT, S.J.
74. <i>Les Serviles de Marie</i>	R. P. LÉPICIER, O.S.M.
75. <i>Les Clubs sociaux neutres</i>	Abbé Cyrille GAGNON
76. <i>La Presse catholique</i>	Mgr Elias ROY
77. <i>L'Association catholique de la Jeunesse canadienne-française</i>	Chanoine COURCHESNE
78. <i>La petite Sœur des missionnaires</i>	Abbé C. RONDEAU, P. M.-É.
79. <i>Encyclique sur la fête du Christ-Roi</i>	S. S. PIE XI
80. <i>La Retraite spirituelle</i>	S. ALPHONSE DE LIGUORI
81. <i>Une enquête sur le scoutisme français</i>	XXX
82. <i>Le Secrétariat des Familles</i>	Dr Elzéar MIVILLE-DECHÊNE
83. <i>Le Dr Amédée Marsan</i>	R. P. LÉOPOLD, O.C.
84. <i>Comment lutter contre le mauvais cinéma</i>	Léo PELLAND, avocat
85. <i>Adolescents! L'école vous invite encore</i>	Frère LÉOPOLD, C.S.C.
86. <i>Saint Louis de Gonzague, confesseur</i>	R. P. PLAMONDON, S.J.
87. <i>La transgression du devoir dominical</i>	XXX
88. <i>Le règne social de Jésus-Christ</i>	Abbé Arthur LAPOINTE
*89. <i>Le Séminaire canadien des M.-E.</i>	Abbé C. RONDEAU, P. M.-É.
90. <i>André Grasset de Saint-Sauveur</i>	XXX
91. <i>Parents, chrétiens, sauvez vos enfants du cinéma meurtrier!</i>	R. P. ARCHAMBAULT, S.J.
92. <i>Actes pontificaux concernant l'Action française</i>	S. S. PIE XI
93. <i>Répliques du bon sens. — I</i>	Capitaine MAGNIEZ
94. <i>Ce que femme veut</i>	Jeanne TALBOT
95. <i>Répliques du bon sens. — II</i>	Capitaine MAGNIEZ
96. <i>Marie de l'Incarnation</i>	R. P. FARLEY, C.S.V.
97. <i>Diabanche vs Cinéma</i>	Chanoine HARBOUR
98. <i>Thaumaturges de chez nous</i>	R. P. Jacques DUGAS, S. J.
99. <i>L'abbé Jacques-François Dujarié</i>	Frère LÉOPOLD, C. S. C.
100. <i>Le Rapport Boyer sur le cinéma</i>	XXX
101. <i>Nos premiers Missionnaires</i>	Abbé Napoléon MORISSETTE
102. <i>Les Retraites fermées en Belgique</i>	R. P. LAVEILLE, S. J.
103. <i>La Congrégation du Saint-Esprit</i>	R. P. G. LE GALLOIS, C. S. Sp.
104. <i>Répliques du bon sens — III</i>	Capitaine MAGNIEZ
105. <i>L'Action sociale catholique</i>	S. G. Mgr HALLÉ
106. <i>Les Retraites fermées</i>	Ferdinand ROY
107. <i>Sa Grandeur Monseigneur Courchesne</i>	XXX
108. <i>L'Encyclique « Miserentissimus Redemptor »</i>	S. S. PIE XI
109. <i>La Langue française</i>	Chanoine CHARRON
110. <i>L'Apostolat</i>	Rodolphe LAPLANTE
111. <i>Répliques du bon sens</i>	Capitaine MAGNIEZ
112. <i>Le Drapeau canadien-français</i>	R. P. ARCHAMBAULT, S. J.
113. <i>L'Université Pontificale Grégorienne</i>	XXX
114. <i>La Retraite fermée</i>	Roland MILLAR
115. <i>L'Action catholique</i>	Mgr P.-S. DESRANLEAU
116. <i>Un diocèse canadien aux Indes</i>	R. P. E. GAGNON, C.S.C.
117. <i>Le mois du dimanche</i>	R. P. ARCHAMBAULT, S. J.
118. <i>Pour le Repos dominical</i>	D. B.

*Les brochures précédées d'un astérisque sont épuisées

Prix: 10 sous l'unité franco; \$6.00 le cent; \$50.00 le mille port en plus
Condition d'abonnement: \$1.00 pour douze numéros consécutifs.

BUREAU DE L'ŒUVRE DES TRACTS

L'ACTION PAROISSIALE, 4260, rue de Bordeaux, Montréal — Tél. Amherst 2192